

# RAPPORT DE GESTION 2024

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Claude-Anne JAQUIER, Présidente, Cécile PLAGELLAT, Lorena SHEU, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA

Suppléant.e.s : Pascale FISCHER, Claire-Lise MAJOLA, Patricia VALCESCHINI, Pierre-Henri MEYSTRE, Roland VILLARD

Secrétaire : Martine RAUBER

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : en plénière les : 6 septembre, 8 novembre 2024 et les 3 février, 21 mars 2025.

En outre, des sous-groupes de la COGE ont effectué des visites de services afin d'aborder des thématiques particulières aux dates suivantes : 12 septembre, 25 septembre, 4 octobre, 11 octobre, 1er novembre 2024 et les 31 janvier, 3 février 2025.

La commission a évalué la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle a décidé de visiter en sous-groupes, certaines filières. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les chef.fe.s de services et de filières et employé.e.s communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites, ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, et les concierges.

## **I. PREAMBULE**

La COGE souhaite ici rappeler dans quel état d'esprit elle a travaillé cette dernière année.

Selon les principes émis par le guide des commissions de surveillance, édité par le service des communes de l'État de Vaud, la COGE s'est efforcée de travailler dans un esprit constructif et sans parti pris. En effet, « l'objectif premier des commissions de surveillance est de détecter d'éventuels insuffisances ou dysfonctionnements dans la gestion opérée par la Municipalité. Pour ce faire, elles doivent suivre de manière soutenue et approfondie l'action de la Municipalité et de son administration. Le but n'est pas de mettre ces dernières en accusation, mais d'engager un dialogue avec la Municipalité afin d'identifier les domaines où une intervention est nécessaire pour régler certains problèmes. C'est grâce à l'action des commissions de surveillance que pourra se mettre en place un processus d'apprentissage mutuel qui doit permettre d'éviter la répétition d'erreurs et de favoriser une gestion plus rigoureuse dans le futur ».

En 2024, la présidente de la COGE a rencontré Monsieur le syndic Pierre Dessemontet et Monsieur Zürcher. Nous avons convenu que, comme l'année précédente, le rapport de gestion de la Municipalité serait fourni aux membres de la COGE, au début février 2024. Cette manière de faire a permis de très bien fonctionner. La COGE a eu le temps de mettre en parallèle ce qu'elle constaté dans les visites des services, les discussions avec la Municipalité et le rapport de gestion, établi par les services communaux. Cela a évité ainsi de poser des questions supplémentaires, alors que les réponses figuraient dans le rapport de gestion de la Municipalité.

La COGE souhaite relever la qualité des réponses apportées à ses questions et observations et remercie la Municipalité ainsi que ses services.

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et dans un climat agréable, la COGE a communiqué en amont l'agenda de ses rencontres à la Municipalité et a veillé à lui proposer à chaque fois diverses dates. La COGE a rencontré, à plusieurs reprises, comme en 2023 des difficultés pour s'adapter aux disponibilités de la Municipalité. La COGE tient à rappeler que c'est à la Municipalité de se mettre à disposition à la COGE et non l'inverse.

## **II. SUIVI DES OBSERVATIONS ET VŒUX 2023**

La COGE n'a volontairement pas donné suite aux observations 2023 refusées par le Conseil communal lors de sa séance du 6 juin 2024. Elle reprendra certains sujets lors de ses visites de 2025.

# TABLE DES MATIÈRES

I.	PREAMBULE .....	2
II.	SUIVI DES OBSERVATIONS ET VŒUX 2023 .....	2
III.	VISITES ET EXAMEN DE LA GESTION 2024.....	4
1.	SERVICE DE L'URBANISME .....	4
1.1.	TOUR D'HORIZON DES GRANDS PROJETS .....	4
2.	SERVICE JEUNESSE ET COHESION SOCIALE.....	11
2.1.	PASSEPORT-VACANCES .....	11
2.2.	COLONIES DE VACANCES .....	12
2.3.	CENTRES AERES.....	13
2.4.	CURE D'AIR .....	14
3.	SERVICE DES SPORTS ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE.....	18
3.1.	RIVES DU LAC .....	18
3.2.	EVENEMENTS .....	18
3.3.	SPONSORING.....	20
3.4.	ACTIVITES .....	20
3.5.	COMMUNICATION.....	21
4.	SERVICE DE LA CULTURE .....	22
4.1.	L'ECHANDOLE.....	22
4.2.	THEATRE BENO BESSON .....	23
4.3.	BILAN .....	26
5.	FINANCES, INFORMATIQUE ET DELEGUE A L'ECONOMIE.....	26
5.1.	SERVICE INFORMATIQUE .....	26
5.2.	DELEGUE A L'ECONOMIE .....	27
6.	MOBILITE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES.....	33
6.1.	HISTORIQUE.....	33
6.2.	DEFI RH .....	33
6.3.	ORGANISATION.....	33
6.4.	BUREAU TECHNIQUE .....	34
6.5.	PLANIFICATION.....	34
6.6.	CULTURE D'ENTREPRISE .....	34
6.7.	OBJECTIFS .....	35
6.8.	RESPONSABILITES ET PRESTATIONS INTEGREES .....	35
6.9.	COUTS .....	35
6.10.	SYSTEME QUALITE- ISO 9001-14001-45001.....	35
6.11.	RECLAMATIONS.....	35
IV.	CONCLUSION.....	36
V.	RESUME DES OBSERVATIONS ET DES VŒUX 2024.....	37

### III. VISITES ET EXAMEN DE LA GESTION 2024

#### 1. SERVICE DE L'URBANISME

##### 1.1. TOUR D'HORIZON DES GRANDS PROJETS

Le 11 octobre 2024 et le 31 janvier 2025, la COGE représentée par : Claude-Anne JAQUIER, présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Cécile PLAGELLAT, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Lorena SHEU, Kevin DELAY, Mathias ORTEGA, a rencontré une délégation municipale, emmenée par Mme Carmen TANNER, vice-syndique et M. Julien WOESSNER, responsable du service de l'urbanisme.

L'objectif était de faire un tour d'horizon des grands projets, en passant en revue les plans d'affectation s'y référant :

Verdan/St-Georges, Gare-Lac/Front-Gare-Est, Gare-Lac/Quai de Nogent, Gare-Lac/Ancien Stand, Gare-Lac/Pêcheurs, Gare-Lac/PA Industrie/zone archéo, Clendy-Dessous, Aux Parties, Les Roseyres et Coteau-Est.

Le service de l'urbanisme commence par expliquer à la COGE le déroulement d'un plan d'affectation et les écueils par lesquels il doit passer avant sa réalisation.

##### *A. Lancement du PA*

- Préavis au Conseil communal pour le crédit d'études PA
- Examen préliminaire auprès du Canton
- Étude de faisabilité / vision directrice

##### *B. Élaboration PA*

- Convention de planification et charge foncière avec propriétaires
- Élaboration avec mandataire urbaniste, paysagiste, mobilité, etc...)
- Convention foncière avec les propriétaires

##### *C. Examen préalable*

- Dossier d'examen préalable auprès du Canton (3 mois)
- Adaptation du dossier suite à l'examen préalable

##### *D. Enquête publique*

Dossier d'enquête publique / traitements des oppositions / recours

##### *E. Adoption PA*

- Adoption par le Conseil communal / approbation par le Conseil d'Etat
- Convention d'équipement
- Convention d'entretien

#### **F. Investisseur/DDP :**

- Appels à investisseurs et DDP (droit de superficie)
- Préavis au Conseil communal

#### **G. Projet :**

- Concours d'architecture et paysage
- Développement du projet
- Préavis au Conseil communal

#### **H. Permis de construire :**

- Dossier de permis de construire

#### **I. Réalisation**

- Lancement du chantier

### **1.1.1. PLAN D'AFFECTATION GARE-LAC**

Dans son plan directeur localisé, approuvé par le conseil communal, le 11 décembre 2014 et par le Conseil d'État 6 mois plus tard, la Municipalité décrit ses visions pour ce nouveau quartier tant du point de vue de l'urbanisation, que des espaces verts et de la mobilité. Le canton et la Commune sont liés par des engagements et des objectifs communs. Ce nouveau quartier devrait permettre la venue d'environ 3000 habitants et le développement de 1000 emplois.

### **1.1.2. PLAN D'AFFECTATION ANCIEN STAND**

→ *Mise à l'enquête effectuée, traitement des oppositions en cours.*

Avec ce plan d'affectation, la Municipalité veut favoriser la mixité sociale, créer de nouveaux espaces publics, accessibles à tous, développer la biodiversité en plantant de la végétation adéquate et permettre aux usagers de se déplacer, à pied ou à vélo.

Ce projet a démarré il y a 10 ans par l'adoption du plan directeur localisé. 3 ans plus tard, les études préalables ont été réalisées pour aboutir, en 2019 à un mandat, confié à un groupement de 4 bureaux, chargés de préparer le plan d'affectation du futur quartier. Il faudra 2 ans au Canton pour procéder aux examens préalables et à la Commune pour apporter les correctifs demandés.

Le 21 septembre 2024, la mise à l'enquête est déposée pour une durée de 30 jours. Elle concerne 65'500 m<sup>2</sup> de surface de plancher. De 50 à 70% seront affectés au logement, le solde sera consacré aux activités.

Le 24 septembre 2024, une présentation publique a eu lieu.

Le foncier se partage entre la Ville qui possède le 89% des terrains et PostImmo qui est propriétaire d'un solde de 11% et souhaiterait implanter son site pour Carpostal. Une convention de disponibilité des terrains a été signée. De même la signature d'une charge foncière de CHF 9 millions environ pour financer les aménagements extérieurs a été exigée.

A la fin 2024 ont été traitées les éventuelles oppositions et un préavis au Conseil communal sera rédigé pour l'adoption du plan.

### 1.1.3. PLAN D'AFFECTATION PÊCHEURS

→ *Ce plan d'affectation n'en est qu'au lancement.*

Il concerne environ 65'000m<sup>2</sup> de surface de plancher en plus des 48'000m<sup>2</sup> pour le Centre St-Roch. 75% de son affectation est prévue pour de nouveaux logements, le solde pour de nouvelles activités, regroupant les écoles, garderies, bureaux, commerces, artisans, médical etc. La surface commerciale ne devrait pas excéder 2'500m<sup>2</sup>, afin de ne pas concurrencer les commerces du centre-ville.

Différentes étapes ont été franchies entre 2023-2024.

Des rencontres plénières et bilatérales ont été organisées, avec une quinzaine de propriétaires privés qui ont reçu les explications concernant les conditions cadres : Investisseurs/DDP > projets > permis de construire > réalisation. Les propriétaires ont dû se déterminer quant à leur volonté de participer au projet via une convention de planification, ou de maintenir le statu quo. L'augmentation de manière générale des droits à bâtir, avec des aménagements de qualité présente un avantage certain pour les propriétaires. Certains pourraient refuser parce qu'ils sont très attachés à leur maison qu'ils occupent depuis longtemps ou bénéficient déjà des avantages pouvant être offerts par le PA.

Une étude de faisabilité est ensuite élaborée pour déterminer l'évolution du stationnement autour du Centre St-Roch et les grandes lignes des espaces extérieurs du quartier sont fixées.

Dès 2025, le PA pourra être élaboré.

### 1.1.4. PLAN D'AFFECTATION DU QUARTIER DES SPORTS

→ *Plan de quartier Industrie et zone archéologique : en phase de lancement.*

Entre 2023 et 2024, la Municipalité apprend que les deux tiers du plan d'affectation des Sports est bloqué, avec la découverte de vestiges archéologiques. Aucune nouvelle construction ne sera possible dans cette zone archéologique, seul le bâti sera maintenu. Une des conséquences est la perte de 730 habitants qui seront répartis dans les différents plans d'affectation de la Ville, certains quartiers bien ciblés pouvant être densifiés.

Comme 150 autres sites de Suisse, la zone, à l'est du Buron est protégée par l'UNESCO.

S'ensuivent de nombreuses réunions avec la Confédération et le Canton, afin que la Municipalité puisse définir les contours du périmètre constructible. La Municipalité a ensuite eu la lourde tâche d'informer les propriétaires, par écrit.

La population a été informée par voie de presse, le 11 septembre 2023.

La LAT prévoit que les propriétaires de terrains devenus inconstructibles peuvent demander des indemnités, mais ne peuvent pas invoquer les droits à bâtir du PDL Gare-Lac car c'est le plan d'affectation qui les octroie. Des estimations ont été faites représentant des sommes élevées mais pour l'instant personne ne s'est manifesté.

Actuellement, la Municipalité attend les réponses des juristes sollicités, permettant de savoir quelle affectation donner à ce site et comment le valoriser in situ et via le Musée d'Yverdon-les-Bains. Les collaborateurs de ce dernier planchent déjà sur un nouveau parcours muséographique.

La Confédération et le canton ont promis de participer à la conservation de ces découvertes archéologiques

Le plan d'affectation des Sports est désormais divisé en deux secteurs : la zone archéologique et le quartier Industrie.

Il concerne 31'000m<sup>2</sup> de surface de plancher, appartenant pour 60% à la Commune d'Yverdon-les-Bains. Le reste est en mains de propriétaires privés. Les 75% seront affectés aux logements, le reste, dédié aux activités et à la construction d'une école primaire.

Entre 2023 et 2024 a été créé le périmètre du plan d'affectation Industrie qui se trouve à l'ouest du Buron.

Le dossier a ensuite été envoyé au Canton pour l'examen préliminaire.

Lors d'une séance plénière réunissant les propriétaires, la Municipalité a pu les informer des tenants et aboutissants de ce nouveau plan d'affectation.

Une étude morphologique a été lancée, afin de poser les bases de développement du PA et une mise au concours a été lancée.

La convention de planification devrait être signée au début 2025.

#### 1.1.5. PLAN D'AFFECTION DU QUAI DE NOGENT

→ *Ce plan d'affectation est en cours d'élaboration.*

Il concerne 9'600m<sup>2</sup> de surface de plancher qui sera principalement affectée aux nouveaux logements (entre 75 et 95%), le solde dédié aux activités. La Ville ne possède qu'un tiers du foncier, le reste appartenant à des propriétaires privés.

Ce plan d'affectation a été bloqué jusqu'en 2023 par le Plan directeur cantonal, limitant le potentiel d'habitants.

Grâce au projet d'agglomération yverdonnois (PA4), la Municipalité a pu remettre le travail sur le métier.

Deux propriétaires privés ont donné leur accord de principe pour aller de l'avant. Un troisième préfère le statu quo et renonce au projet.

Une stratégie de planification cohérente et flexible a été définie. Parallèlement, une mise au concours a été lancée. L'examen préliminaire a été traité par le Canton.

Actuellement une convention devrait être signée. Elle définit la planification et la charge foncière pour les aménagements extérieurs.

#### 1.1.6. PLAN D'AFFECTION SECTEUR FRONT-GARE

→ *Ce plan d'affectation est en cours de lancement.*

Il concerne les secteurs 1 à 3, situés dans le [plan directeur localisé Gare-Lac](#). Le secteur 4 est hors périmètre. La Ville est propriétaire des secteurs 1 (9'500m<sup>2</sup>) et 4. Ces terrains sont très bien situés, avec un fort potentiel de développement. Le secteur 2 couvre une surface de 10'000m<sup>2</sup>.

Entre 2023 et 2024, une vision directrice a été élaborée par des ateliers d'experts, permettant l'élaboration du plan d'affectation de manière autonome. Les programmes ont ensuite été consolidés par secteur.

Le secteur 1 est destiné à devenir un pôle culturel emblématique, dans lequel pourraient se côtoyer la bibliothèque, le Musée de la Mode, des salles de cinéma et multifonctionnelles, du logement, des bureaux et même un hôtel.

Dans le secteur 4, il est prévu des logements de haut standing, au sommet des bâtiments ou en quartier autour de l'école.

Un concours et l'appel à investisseurs ont été lancés. Un préavis devrait être soumis au conseil communal, en vue de l'obtention des crédits d'études nécessaires au plan d'affectation et du concours.

Dans la zone Sud de la gare, les surfaces présentent un potentiel constructible permettant des densités un peu plus importantes car le Plan directeur localisé n'a pas prévu de règles en la matière.

Cela fait plusieurs années que la Municipalité est en tractation avec les CFF qui sont très exigeants en matière de projets immobiliers.

### 1.1.7. PLAN D'AFFECTATION DES ISLES

→ *Ce plan d'affectation est en cours d'élaboration.*

Le terrain, actuellement en zone d'intérêt public, avec une vocation sportive, serait réaffecté pour libérer l'Ancien Stand, afin d'y installer les services SEY, MEI et CarPostal.

Ce plan d'affectation deviendrait une zone d'activités d'intérêt public et parapublic.

Entre 2023 et 2024, une étude de faisabilité, une analyse du site et des propositions d'implantations ont été faites.

Le dossier d'examen préliminaire a été traité par le Canton. Postimmo et la Ville se sont mis d'accord sur une feuille de route commune.

Les terrains ont été évalués, en vue d'un éventuel échange entre l'Ancien Stand et les Isles.

Un préavis demandant au Conseil communal un crédit de 4,7 mio a été accepté le 6 mars 2025, il est destiné à financer le plan d'affectation, parallèlement au concours d'architecture et aux aménagements paysagers, permettant ainsi de gagner quelques années.

### 1.1.8. PLAN D'AFFECTATION VERDAN

→ *Ce plan d'affectation est à l'examen préalable.*

Il a démarré en 2016 et suspendu en raison de l'accès depuis la route de Sainte-Croix qui est une route cantonale. Un compromis a été trouvé permettant au projet de redémarrer.

Ce plan d'affectation comprend 77'500m<sup>2</sup> de surface de plancher. Les 20% seront pour créer des logements, le solde consacré à des activités artisanales, commerciales, culturelles et de loisirs. La Ville est propriétaire à hauteur de 32% du foncier, le reste, en mains privées.

Entre 2023 et 2024, le dossier du PA a été soumis à l'examen préalable, avec une augmentation du nombre de logements, projection des espaces extérieurs, desserte de la zone d'activités et gestion du stationnement. Un parc de la taille de la Place Pestalozzi est prévu au centre du quartier.

La consolidation du programme a pu être faite avec le Canton. S'en est suivie la répartition des droits à bâtir entre la Commune et le privé. Une convention foncière devrait être signée.

La mise à l'enquête pourrait se faire, en 2025, après un nouvel examen préalable, puis passer au Conseil communal pour approbation.

### 1.1.9. PLAN D'AFFECTATION SAINT-GEORGES

→ *Ce plan d'affectation est en phase d'adoption.*

Il doit répondre aux besoins d'intérêts publics de la Fondation St-Georges et offrir plus de places pour les personnes à troubles autistiques.

La Fondation St-Georges est propriétaire du foncier et déborde pour une petite partie sur la Commune de Montagny.

Entre 2022 et 2024, le projet a été mis à l'enquête et les oppositions traitées. Le conseil communal a ensuite approuvé le préavis. Actuellement, la Municipalité est dans l'attente de l'approbation du Canton.

### 1.1.10. PLAN D'AFFECTATION CLENDY-DESSOUS

→ *Ce plan d'affectation est en cours de réalisation.*

Ce nouveau quartier d'habitations, comprend 9 immeubles Minergie de 154 logements, permettant l'installation de 250 personnes. Le chantier est en cours et devrait se terminer, en 2025.

Entre 2023 et 2024, la Ville a procédé à la réfection des canalisations, y compris la séparation des eaux usées des eaux claires. Les surfaces ont été aménagées pour en faire des zones à 20km/h.

Afin de permettre l'accès au chantier, la route sera construite après la fin de la construction.

Le dossier LROU a été mis à l'enquête à la fin 2024.

La COGE s'est demandée pourquoi les immeubles ne sont pas plus hauts et plus espacés. Il a été répondu que les propriétaires estimaient que la taxe sur la plus-value était trop élevée. Afin d'y échapper ils ont pris la décision de vendre à l'un des acteurs qui a racheté le tout et a décidé de l'implantation des bâtiments.

Lorsque le Conseil communal a validé le dossier en 2019, cette implantation n'a suscité aucun débat ni remarques sur la densité.

### 1.1.11. PLAN D'AFFECTATION ROSEYRES, COTEAU EST, AUX PARTIES

#### A. *Roseyres*

Ce projet est situé en zone d'assolément, par conséquent hors zone à bâtir. Afin de répondre aux exigences des nouvelles lois sur l'aménagement du territoire et du Plan directeur cantonal, la Municipalité a décidé de suspendre et reporter ce plan de quartier à 2030.

Ce projet avait pour objectif de créer des logements pour environ 1'200 habitants, une centaine d'emplois, pour une surface de 61'100m<sup>2</sup>

Des contacts ont été pris avec les propriétaires et des négociations pour relocaliser la ferme sont en cours. La Municipalité est en cours de discussion avec AggloY, afin de définir les priorités.

#### B. *Coteau-Est*

Ce plan de quartier a été suspendu pour les mêmes raisons et le même délai que Roseyres.

La Municipalité maintient toutefois les contacts avec le syndicat AT/AF et définit les priorités avec AggloY.

#### C. *Aux Parties*

Le plan de quartier a été suspendu suite à une décision de report prise en 2020. Des contacts avec les propriétaires sont également maintenus. La priorisation est en discussion avec l'AggloY.

Dans plusieurs projets, le service de l'urbanisme met en avant la mixité sociale dans les lieux d'habitation. La COGE se demande si le mélange des populations ne risque pas d'engendrer des tensions. Si on se réfère au nouveau quartier sur l'avenue Haldimand, il semble que les intérêts des locataires, sous-locataires et propriétaires sont difficiles à concilier.

Si on prend le quartier de Gare-Lac, la Municipalité a prévu que 50% des logements seront d'utilité publique. Quant aux habitations appartenant à des privés, le 30% auront la même affectation. Il n'y aura pas de logements sociaux, ni de PPE.

La Ville a très peu de pouvoir quant à l'affectation de ces logements. Ce sera aux investisseurs de décider comment la mixité se fera. Dans le cas présent, un appel à des investisseurs va être fait et il pourrait être décidé de calibrer trois ilots différents les uns des autres. La planification est en cours de finalisation et les mandataires ont pris exemple sur le quartier de St-Roch.

Madame Tanner, municipale, relève que les logements d'utilité publique ne peuvent pas côtoyer les PPE. Elle met en évidence qu'à Clendy, par exemple, seuls des petits logements ont été construits, ce qui pose des problèmes, car les familles peinent à trouver à se loger. L'accent va donc être mis sur la construction de grands appartements. Mis à part pour les logements d'utilité publique, la Municipalité n'a pas le pouvoir de contrôler l'attribution de logements selon le nombre de personnes. Preuve en est les nombreux seniors qui occupent des maisons individuelles ou des quatre pièces, alors qu'ils vivent seuls.

Pour les logements d'utilité publique, dont le nombre n'est pas limité, un règlement sur le nombre de pièces habitables pourrait être envisagé. L'attribution des logements tient compte du nombre de personnes du ménage. L'office du logement planche sur les pourcentages à mettre à disposition des familles yverdonnoises.

**Observation 1.2024 : La COGE invite la Municipalité à maintenir fermement sa position en faveur du nombre de logements adaptés aux familles de quatre personnes et plus, lors des négociations avec les promoteurs.**

## 2. SERVICE JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Le 1er novembre 2024, la COGE, formée de Claude-Anne JAQUIER, présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA, Cécile PLAGELLAT et Lorena SHEU a rencontré les représentants du Service du JECOS : Monsieur Pierre-André JUNOD, chef de service et Madame Marisa PARDO.

Sont excusés Messieurs Loïc HALDIMANN et Gérald MARGUET

La COGE s'est intéressée particulièrement aux activités de loisirs organisées pendant les vacances par le service de jeunesse et cohésion sociale.

### 2.1. PASSEPORT-VACANCES

Il s'agit de la 43<sup>ème</sup> édition. Le passeport vacances a lieu pendant les vacances d'automne pour les enfants âgés de 7 à 13 ans.

Les parents reçoivent l'information inscrite dans l'agenda scolaire de leur enfant. Le journal de la Ville, Rive Sud, fait également de la publicité.

Les mêmes canaux d'information sont utilisés chaque année et le service ne comprend pas les raisons de la baisse de fréquentation, en 2024.

Les passeports se commandent en ligne via un logiciel *ad hoc* (farfadet). Ils doivent être récupérés à une date précise, généralement, un samedi, à l'APEMS des Sept Tilleuls.

Les enfants peuvent choisir 4 activités par jour. Une répartition aléatoire, via un algorithme est ensuite effectuée. Cette méthode a l'avantage de mettre tous les enfants sur un pied d'égalité mais ne permet pas d'assurer une solution de garde.

Si le service voulait transformer intégralement cette prestation en système de garde, il faudrait dans ce cas ne proposer que des activités à la journée. La répartition aléatoire ne pourrait être mise en place, créant ainsi une inégalité et provoquant une explosion du budget.

Afin de privilégier les activités locales et d'éviter des frais de transport coûteux et chronophages, seule une dizaine de découvertes se passent en dehors de la ville.

#### 2.1.1. FREQUENTATION 2024

- 245 passeports vendus sur 300 mis en vente.
- Autant de filles que de garçons.
- Moyenne d'âge 8-10 ans
- 133 enfants proviennent de la Commune, 112 viennent d'autres communes.
- 87 activités différentes, dont 19 nouvelles.
- 18 activités à la journée pour cette édition.
- 2'161 places d'activités proposées durant les 2 semaines de vacances.

#### 2.1.2. EQUIPE ENCADRANTE

L'animation des activités est assurée directement par les prestataires. Certains ont les ressources pour assurer l'encadrement des enfants. Lorsque cela n'est pas possible, le JECOS engage du personnel pour assurer cette mission.

Le service ne fait plus appel à des bénévoles, trop difficiles à recruter, d'autant plus qu'un extrait de casier judiciaire est exigé. Par ailleurs, le fait que seules certaines personnes soient payées suscite du mécontentement. De même, la grande différence d'âge entre les encadrant.e.s a pu être source de tension.

L'équipe d'accompagnement de 16 personnes, recrutée par le coordinateur des activités de vacances, est difficile à constituer. Il s'agit souvent d'universitaires qui n'ont pas de vacances en automne.

Chacun.e doit suivre la formation [FORJE](#), prise en charge par le secteur et reçoit un salaire journalier de CHF 128.65, calculé sur la base de la grille salariale de la commune d'Yverdon-les-Bains.

### 2.1.3. PRIX

Le prix du passeport pour les enfants de la commune se monte à CHF 60.-

Un rabais de CHF 10.- est octroyé pour les frères et sœurs.

Si l'enfant vient d'une autre localité, le prix en vigueur depuis 2023 se monte à CHF 220.- Une demande de participation financière est soumise à 40 communes de la région pour que leurs habitant.e.s puissent bénéficier du même tarif que les yverdonnois.es. En cas d'acceptation, le solde de CHF 160.- par passeport est refacturé aux communes partenaires pour chacun des enfants. En 2024, toutes les communes contactées ont adhéré à ce partenariat, à l'exception d'Onnens. Cela représente une rentrée financière de CHF 17'000 pour 112 enfants.

### 2.1.4. LOISIRS INCLUSIFS

Le secteur collabore avec la Fondation Coup d'Pouce. En 2024, elle a mis à disposition, gratuitement, 6 intervenants qui ont accompagné individuellement chaque enfant ayant des besoins spécifiques. 4 enfants sur 6 étaient diagnostiqués avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

### 2.1.5. BATIMENTS UTILISES

- Les salles de gym de Fontenay et de la place d'Armes et les salles d'espaces jeunes sont utilisées pour des activités. Budget : CHF 900.- pour la location.
- La cuisine de l'école du Cheminet pour des ateliers culinaires.
- La salle du Check Ado pour un atelier multi-gaming.

## 2.2. COLONIES DE VACANCES

Les colonies de vacances se passent sur quatre semaines : deux en été, à Jolie Brise et deux en automne, à Mauborget. Chacun des lieux accueille, chaque semaine 40 enfants âgés de 8 à 12 ans, qui peuvent être inscrits pour une ou deux semaines.

Au total, 160 vacanciers ont participé à ces colonies de vacances.

Le prix du séjour est calculé en fonction du salaire des parents. Il est dégressif selon le nombre de frères et sœurs inscrits et la durée du séjour. Des aides financières, sous forme de rabais peuvent être accordées. Pour les familles, bénéficiant de l'aide sociale. Ce sont les assistants sociaux qui assurent la prise en charge financière du camp et le JECOS adapte les factures.

### 2.2.1. FREQUENTATION ETE 2024

- Semaine 1 : 40 enfants (21 filles et 19 garçons)
- Semaine 2 : 38 enfants (17 filles et 21 garçons)

### 2.2.2. FREQUENTATION ETE 2023

- Semaine 1 : 40 enfants (21 filles et 19 garçons)
- Semaine 2 : 38 enfants (20 filles et 18 garçons)

### 2.2.3. FREQUENTATION AUTOMNE 2024

- Semaine 1 : 20 enfants (14 filles et 6 garçons)
- Semaine 2 : 16 enfants (6 filles et 10 garçons)

### 2.2.4. FREQUENTATION AUTOMNE 2023

- Semaine 1 : 30 enfants (19 filles et 11 garçons)
- Semaine 2 : 18 enfants (13 filles et 5 garçons)

En comparant les chiffres ci-dessus, la COGE constate que les séjours, en été sont nettement plus fréquentés qu'en automne. A ce propos, il nous a été communiqué que le service projette une réorganisation des activités automnales.

### 2.2.5. ÉQUIPE ENCADRANTE

L'équipe est formée d'un.e organisateur.trice, responsable de camp, à la formation reconnue ou offerte par le JECOS un.e co-responsable, des aides de maison mineurs (14 ans) ou majeurs, un.e cuisinier.ère professionnel.le, ainsi qu'une gouvernante depuis 2024.

Tous les collaborateurs.trices, recrutés.es par l'organisateur du camp sont engagés.es avec un contrat à durée déterminée, si ce n'est le/la cuisinier.ère. L'équipe est complétée par des étudiant.e.s qui ont la fonction de moniteurs.trices, aidé.e.s par des adolescent.e.s et des aides moniteurs.trices. Toutes et tous doivent être au bénéfice de la formation reconnue par la DGEJ. Il en coûte CHF 100.- par personne au JECOS qui offre cette accréditation. La formation de prévention des abus sexuels fait partie intégrante du cours.

L'équipe se rencontre sur place pour préparer la semaine avec un point de situation incendie au programme. Un exercice incendie est d'ailleurs effectué durant la colonie.

Les difficultés rencontrées par le service sont récurrentes :

Le recrutement est difficile.

Comme il n'y a pas d'éducateur.trice formé.e, c'est le responsable de secteur qui doit superviser l'organisateur.trice, comme l'autorise le cadre légal.

Par ailleurs, les inscriptions se font par papier, processus chronophage.

Et pour terminer, comme précité, le peu de succès de la colonie de vacances d'automne depuis 2018 interroge. Fort de ces constats, le secteur réfléchit à mettre en place les inscriptions en ligne et à repenser la grille des prix et des aides financières.

## 2.3. CENTRES AERES

Les enfants de 4 à 10ans peuvent aller dans deux centres aérés différents :

La Cure d'Air, 60 places, est ouverte les 7 semaines d'été et la cabane des scouts de la Roselière, 40 places, est disponible 4 semaines.

Les inscriptions se font à la journée, avec priorité donnée aux enfants domiciliés dans la commune. L'enfant est pris en charge de 8h à 18h. 8 activités quotidiennes, collations, repas de midi et goûter (Fourchette Verte junior, non labellisée) rythment les journées.

En 2024, la fréquentation de la Cure d'Air était de 90%, à savoir 1'838 places sur 2'040 disponibles.

Quant à la Roselière, 595 places sur 800 ont été occupées, ce qui représente un taux de remplissage de 74%.

## 2.4. CURE D'AIR

### 2.4.1. EQUIPE ENCADRANTE

Depuis 2024, les responsabilités du centre aéré sont réparties entre un.e responsable diplômé.e sur le terrain. Pour le ou la seconder un.e coordinateur.trice des activités de vacances de la Cure d'Air qui opère le recrutement ainsi que deux co-responsables. Ces derniers doivent posséder un brevet *Bse Pool*.

L'animation est assurée par une quinzaine de moniteurs.trices et aides moniteurs.trices mineurs.es. Viennent compléter l'équipe : un.e cuisinier.ère diplômé.e qui s'occupe de l'élaboration des menus et des commandes pour les deux centres aérés, et deux aides de cuisine, généralement encore mineurs.es, ainsi qu'un.e aide de ménage.

Tout le personnel est engagé en CDD, à part le / la cuisinier.ère qui est engagé.e en CDI par le JECOS.

Les formations requises sont les mêmes que pour les activités décrites dans les autres chapitres.

### 2.4.2. PRIX

Le prix de la journée pour les enfants d'Yverdon-les-Bains est de CHF 24.- par jour et par enfant. Un rabais de 10% sur le total de la facture est octroyé en cas d'inscription d'un enfant supplémentaire de la même famille.

Le prix passe à CHF 64.- par jour pour un enfant domicilié hors de la commune. Comme pour le passeport vacances, une demande de participation financière est soumise à la commune d'où provient l'enfant. En cas d'acceptation, le prix journalier est de CHF 24.- comme pour les yverdonnois.es Le solde de CHF 40.- par enfant et par jour est ensuite refacturé aux communes partenaires pour chaque enfant inscrit.

En 2024, 24 communes ont répondu positivement. Ce qui représente 49 enfants et 391 jours refacturés.

### 2.4.3. LOISIRS INCLUSIFS

En 2024, les 10 enfants accompagnés étaient pour la plupart diagnostiqués avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et/ou avec des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). 15 intervenant.es loisirs ont été mis.es à contribution par la Fondation Coup d'Pouce. Ce qui représente un total cumulé de 105 jours.

### 2.4.4. LE BATIMENT DE LA CURE D'AIR

Même si le bâtiment mériterait un rafraîchissement en profondeur, le site est magnifique et remplit vraiment les conditions pour que les enfants se sentent en vacances.

La gestion du bâtiment est effectuée par BAT et l'entretien par la filière maintenance et logistique. Depuis deux ans, le nettoyage est assuré par l'entreprise Eco2net.

Le tarif de location est de CHF 1'000.-/semaine, soit CHF 8'000.- de location.

Du matériel supplémentaire est nécessaire pour rendre le lieu fonctionnel et adapté à l'accueil d'enfants. Deux tentes sont louées pour amener de l'ombrage, des chaises et des bancs sont empruntés au JECOS pour aménager l'extérieur. Le matériel de cuisine n'étant pas suffisant, le cuisinier.ère apporte le complément nécessaire. Le matériel d'animation est amené par les équipes idoines.

En 2024, une demande de plantation d'arbres a été faite au service des bâtiments pour ombrager le lieu. Le secteur aurait pris à sa charge le coût des arbres. La COGE s'est étonnée que le JECOS ait reçu cette fin de non-recevoir émise par BAT qui avançait des raisons financières. Renseignements pris auprès de ce service, il a été répondu à la COGE que l'arborisation de la Cure d'air était une décision inter-services qui devait être soumise au COPIL, et que de toute manière ces arbres seront plantés en 2026.

Pourquoi un tel délai ? Est-ce vraiment nécessaire de solliciter le comité de pilotage pour planter quelques arbres qui plus est payés par le budget du JECOS ? BAT a des chargé.e.s de projets et des gestionnaires de parcs. Une demande doit être déclenchée pour des projets spécifiques auprès du gestionnaire du projet qui fait remonter la requête au chef.fe.s de service.

La COGE se demande pourquoi le service des sports et de l'activité physique a pu obtenir sans problèmes des arbres pour ses zones d'activités. Peut-être est-ce parce que le projet piloté par le MEI a été identifié comme zone de chaleur et que cela a permis d'accélérer le processus.

Comme cité plus haut, le bâtiment de la Cure d'Air est vétuste, il nécessite un grand nombre de réparations et améliorations pour le rendre plus fonctionnel (porte du garde-manger en putréfaction, toilettes et douches condamnées, branches d'arbres à scier, lattes de plancher à consolider, puanteur d'égouts en fonction des courants du lac, etc.)

Le secteur activité du JECOS a demandé l'installation d'un portail devant la Cure d'Air et d'un passage pour aller sur la nouvelle place de jeux. Actuellement tout est clôturé sauf l'accès à l'eau.

Cela ne semble pas possible pour l'instant. Il faut vraisemblablement attendre une prise de position du COPIL !

La COGE constate que le bâtiment de la Cure d'Air n'est pas optimal. Il est principalement loué au JECOS, mais également à des clients privés.

**Observation 2.2024 : La COGE invite la Municipalité à rénover sans délai le bâtiment de la Cure d'Air.**

**Observation 3.2024 : La COGE invite la Municipalité à améliorer la collaboration BAT et JECOS afin de favoriser une exploitation adaptée de cet espace dans le cadre des centres aérés ou tout autre activité.**

#### 2.4.5. ALIMENTATION

Le JECOS est soucieux d'offrir aux enfants une alimentation saine, issue de produits bruts provenant majoritairement de producteur.trices de la région certifié.e.s biologiques ou en reconversion.

En 2024, le cuisinier, responsable des centres aérés n'est pas entré en matière, malgré le budget confortable à disposition pour couvrir les frais des fruits et légumes biologiques, ainsi que la livraison de la marchandise sans devoir aller de ferme en ferme. Des discussions avec ce professionnel l'obligeant à répondre à cette demande seront engagées en 2025.

Une charge pour une restauration durable au sein des prestations du secteur est envisagée.

L'obtention d'un label type Fait Maison permettrait aux cuisinier.ères d'appliquer les critères d'un cahier des charges clair en matière de pratiques alimentaires.

#### 2.4.6. CABANE DES SCOUTS DE LA ROSELIERE

Ce bâtiment a été entièrement rénové en 2019. Sa location au Groupe Scout pour le centre aéré coûte CHF 10'615.-.

#### 2.4.7. INSCRIPTIONS

Comme pour les colonies de vacances, les inscriptions se font par papier. Le traitement des données, manuel et chronophage est très lent. Quant au recopiage des informations, il est source d'erreurs et engendre l'agacement des parents qui ne reçoivent une réponse que 6 semaines après l'inscription.

Une collaboration avec le service informatique a débuté avec pour objectifs l'inscription en ligne, la possibilité de consulter les places restantes par jour et l'envoi d'une confirmation aux parents, directement à l'issue de l'inscription.

La COGE s'est renseignée auprès du service informatique afin d'évaluer la faisabilité de ce projet. La réponse lui a été donnée par Madame Anne Rizzoli et Monsieur Fermino Cecchini : De l'extérieur, on peut avoir le sentiment qu'implémenter un tel programme est extrêmement simple et se fait en trois clics. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Il s'agit de comprendre les besoins du JECOS, décortiquer les tâches qui s'avèrent effectivement énergivores parce que nombreuses et répétitives, insérer dans la réflexion les délais, le financement et la protection des données.

Monsieur Cecchini relève que depuis la mise en place du service population et numérique (PON) et grâce aux outils utilisés, la coordination s'est réalisée avec ce nouveau service. Les deux entités ont uni leurs forces formant une équipe de trois à quatre personnes, permettant l'anticipation des questions de communication, de changements et de benchmarking auprès d'autres communes. Cette première étape réalisée, la deuxième va démarrer et permettra la définition du prestataire et de trouver un fournisseur.

L'outil, à forte valeur ajoutée, devrait permettre la gestion totale des dossiers de l'inscription à la facturation aux parents, en passant par la communication avec les bénéficiaires, le tout sécurisé tant du point de vue informatique que de la protection des données.

Un projet type de numérisation pourrait voir le jour à la rentrée 2025, permettant la communication avec les bénéficiaires de manière sécurisée. Quant aux collaborateurs.trices en charge de la gestion de ces inscriptions, elles devront être formées.

Monsieur Cecchini parle d'une feuille de route permettant l'évaluation du produit à implémenter et les produits internes nécessaires à l'amélioration des accès aux bénéficiaires.

La commission relève la bonne collaboration entre ces deux services, qui va offrir une réelle plus-value tant aux collaborateurs.trices qu'aux usager.ère.s

#### 2.4.8. ACTIVITES SECTEUR REAJY

Les structures communales UAPE ouvrent 4 semaines sur les périodes de vacances, 2 semaines durant les vacances d'octobre et 2 semaines, à Pâques.

L'Arche de Noé (préscolaire et parascolaire) ouvre 9 semaines durant les vacances et ferme 3 semaines consécutives l'été et 2 semaines pendant les fêtes de fin d'année.

La FYAE (préscolaire) ouvre 9 semaines durant les vacances, ferme 3 semaines consécutives l'été et 2 semaines pendant les fêtes de fin d'année.

Les APEMS n'ouvrent pas durant les vacances scolaires.

##### *A. Propositions d'activités pour les 11-25 ans*

Le secteur jeunesse offre des activités pendant les 14 semaines de vacances scolaires : accueils, mini camps, passeports jeunes. Les travailleurs.euse sociaux hors murs sont présents durant l'été avec une présence renforcée en amont du 1er août afin de prévenir l'escalade de tensions et d'incivilités. Des permanences sociales sont à disposition.

Des activités sont organisées dans la région à des prix défiant toute concurrence et les jeunes peuvent emprunter les transports publics gratuitement dans la zone Mobilis.

##### *B. Relâches*

Programme d'activités du centre d'animation, du mercredi au samedi, avec une sortie le jeudi. Participation totale sur cette période en 2024 - 112 jeunes.

### *C. Pâques*

Programme d'activités du centre d'animation, les deux semaines du mercredi au samedi, avec une sortie chaque jeudi. Participation totale sur cette période en 2024 - 215 jeunes.

### *D. Été*

Camp de 3 jours, à Marseille, à thème culturel. Ce projet a été construit avec un groupe de jeunes. En 2024, 9 adolescents y ont participé.

Un mini-camp en nature, 4 jours, à la Cabane du Mont d'Or. 4 jeunes y ont participé.

Programmes d'activités hors murs : 2 premières semaines de juillet et 2 dernières semaines, avant la rentrée d'août. 447 jeunes y ont participé.

Les jeudis, des activités à l'extérieur d'Yverdon sont organisées « hors » Yverdon

Passeport jeunes été, 196 passeports en 2024.

### *E. Automne*

- Programme d'activités au centre d'animation, du mercredi au samedi, avec une sortie chaque jeudi, par exemple EuropaPark, 130 jeunes ont fréquenté le centre.
- Passeport jeunes automne, pour les 11-17 ans. (Vente en cours au moment de la visite de la COGE).
- Ce passeport jeunes coûte CHF 25.- pour les enfants yverdonnois ; et le double pour les enfants des communes voisines

### *F. Hiver*

Les travailleurs.euses sociaux hors murs sont présents sur l'espace public hors jours fériés officiels

Tous les élèves font des camps de ski.

Pour les dixièmes années, des camps d'été sont organisés. La scolarité se termine en onzième par un voyage d'études. Le budget est de CHF 135.- par enfant. Le complément s'obtient par des ventes de pâtisseries par exemple.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a entamé des démarches pour obtenir la labellisation UNICEF. La 1ère étape a reçu 80% de points.

Tous.les mineurs.e.s yverdonnois.e.s de 0 à 18 ans sont censé.e.s être touché.e.s par le label. Un vernissage est d'ores et déjà agendé le 2 avril 2025 à la Bibliothèque publique. 600 enfants devraient participer. Les services seront sollicités pour proposer des mesures concrètes. Le choix final sera présenté à la Municipalité puis le label octroyé ou pas. Ce dernier est revu tous les 4 ans.

14 classes primaires et une seule dans le secondaire participent à la démarche, sous forme de recueils de textes, dessins, balades exploratoires, maquettes et sondages. Des balades exploratoires avec les enfants des UAPE ont été organisées, ainsi qu'un atelier d'écriture pour les secondaires qui se terminera en janvier 2025.

Un micro-trottoir a eu lieu à la Place Pestalozzi.

La COGE regrette qu'une seule classe dans le secondaire participe à la démarche. Il semble que solliciter les enseignants soit difficile.

La COGE est très impressionnée par l'offre qui est faite aux jeunes à Yverdon-les-Bains.

Cette dernière confirme l'hypothèse posée au départ par le JECOS, à savoir que si on donne des alternatives à l'ennui, les problèmes de violences, déprédations de matériel, etc. diminuent.

### 3. SERVICE DES SPORTS ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

Le 11 octobre 2024, la COGE formée de Claude-Anne JAQUIER, présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA, Cécile PLAGELLAT et Lorena SHEU a rencontré le représentant du service des sports : Monsieur Greg PERRENOUD.

Le 3 février 2025, la COGE formée de Cécile PLAGELLAT qui a assuré la présidence, Martine RAUBER, secrétaire - Mireille BANDERET- Apolline CARRARD - Lorena SHEU – Patricia VALCESCHINI a rencontré la Municipalité représentée par Monsieur François ARMADA, accompagné de Monsieur Greg PERRENOUD, chef du service des sports et Monsieur Quentin TONNERRE, collaborateur.

La COGE s'est intéressée aux installations sises aux Rives du lac, aux activités à disposition de la population et aux manifestations organisées par le service des sports et de l'activité physique.

Elle s'est rendue tout d'abord aux Rives du lac, accompagnée de Monsieur Perrenoud.

#### 3.1. RIVES DU LAC

Pour répondre aux demandes de la population et dans le but de promouvoir le concept du "bouger ensemble", le service compte une trentaine de collaborateurs.rices (engagements basés sur la polyvalence).

L'équipe est renforcée par une chargée de projet à 70%, un stagiaire universitaire, des moniteurs.trices formés.es et des prestataires privés.

La COGE a découvert tout un appareillage permettant la pratique de la callisthénie qui est une discipline alliant performance et esthétique et développant un renforcement musculaire.

Des casiers Boxup, fournis par une start-up yverdonnoise, contiennent du matériel de sports et des sets de loisirs. L'ouverture de ces boîtes se fait via une application gratuite. Ce système fonctionne bien, même si parfois, les coffrets sont vandalisés. Pour l'instant, aucune facture n'est envoyée à la personne qui ne remet pas le matériel à sa place. Toutefois, l'application de l'utilisateur.trice impliqué.e est bloquée et reçoit l'information que son compte est désactivé.

La COGE se rend ensuite au skate-parc. Fréquemment tagué, il est nettoyé deux fois par année.

Sur tout l'espace, la lumière fonctionne jusqu'à deux heures du matin, puis s'éteint automatiquement.

Ces différents terrains à disposition ne peuvent être privatisés. La règle est la même pour les écoles. Le premier arrivé, le premier servi !

Sur les espaces engazonnés, outre les sports traditionnels, il est possible de faire du cricket.

Les Rives du lac sont très fréquentées et les vestiaires et WC peinent à accueillir les usagers.ères, en cas de forte affluence, quant aux revêtements en tartan, ils se désagrègent et devront être réparés.

#### 3.2. EVENEMENTS

En 2024, pas moins de huit manifestations ont été organisées.

##### 3.2.1. COURSE DE LA BONNE RESOLUTION

860 personnes pouvant courir, marcher et même être accompagnées de leur chien ont participé à cette course.

Le budget de la Course de la bonne résolution 2024 s'est monté à CHF 61'000.- avec un revenu budgétisé à CHF 15'000.- d'inscriptions (basé sur 1'000 participant.es). La Ville d'Yverdon-les-Bains a subventionné la manifestation à hauteur de CHF 37'000.-. Le fonds du sport vaudois a

octroyé CHF 5'000.-. Le service a trouvé CHF 4'000.- de sponsors (cash, marchandises et prestations).

Ce budget assez élevé se justifie notamment par le fait qu'auparavant, un astreint était payé CHF 30.- par jour. Actuellement, il est rémunéré CHF 30.- à l'heure.

### 3.2.2. DISCO SUR GLACE

Cette manifestation a lieu, en décembre. 350 patineurs et patineuses ont pu évoluer gratuitement et en musique, sur la glace.

### 3.2.3. DISCO SUR GLACE VERSION HALLOWEEN

En novembre avec 309 danseuses et danseurs.

### 3.2.4. LE RALLYE CYCLO-TOURISTE

Il a lieu, tous les deux ans, en juin, avec 327 participants.e.s. La prochaine édition se déroulera en 2026. Le rallye quant à lui touche peu de sponsoring.

### 3.2.5. LE FESTIVAL YVERDONNOIS DU SPORT ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE

Pour sa quatrième édition, en juin, 3225 personnes ont pratiqué de multiples activités. Prochaine édition en 2026.

### 3.2.6. URBAN PROJECT

La cinquième édition de ce projet s'est déroulée en juillet. 1500 personnes y ont participé pour la dernière fois, puisqu'il va fusionner avec Forget Yesterday qui est un festival alliant sport et culture. Le 8 juin 2025 sera organisé un tournoi de basket 3/3 sur la place Pestalozzi.

Le budget était de CHF 43'000.- dont CHF 30'000.- versés par la Ville d'Yverdon-les-Bains et CHF 13'000.- de sponsoring et subventions.

### 3.2.7. TRIATHLON

Pour la première édition, en septembre 2024, six cent vingt-trois athlètes ont conjugué course, vélo et natation. En 2025, par mesure de sécurité, vu son succès, le triathlon se déroulera sur deux jours, avec une course spécifique pour les enfants. L'idée sous-jacente serait d'accueillir le championnat d'Europe en 2028.

Le budget du Triathlon atteignait CHF 152'000.-. Les recettes prévues étaient de CHF 35'000.- provenant des inscriptions et CHF 2'000.- du bar. La Ville d'Yverdon-les-Bains a mis CHF 50'000.-, le Fonds du sport vaudois, CHF 10'000.-. Le sponsoring a rapporté CHF 55'000.-.

Auparavant, les tentes étaient montées par des bénévoles, aujourd'hui ce travail a été confié à une entreprise, augmentant ainsi le coût de la manifestation.

Un parcours vélo requiert 100 bénévoles ou 50 pour le parcours réduit. Aujourd'hui, le service des sports et de l'activité physique ne peut compter que sur un réservoir de 40 bénévoles. Quant à la protection civile, elle était très active avant le COVID sur une quantité d'événements sportifs. Elle a fortement réduit son offre et augmenté ses prix. Pour exemple, une manifestation coûtant CHF 15'000.- se monte actuellement à CHF 70'000.-.

### 3.2.8. SPARK

Du 13 septembre au 21 octobre 2023, au centre sportif des Isles, 9000 personnes ont pu participer à ce projet émanant du centre SportAdo du CHUV. Les adolescents visés par cette activité n'ont malheureusement pas répondu présents.

Une rampe de skateboard, un mur de grimpe, un module boxe-up ou un module de parkour étaient à disposition. Par ailleurs le public pouvait s'initier à la boxe, aux arts martiaux, à la danse urbaine, au yoga, au streetworkout (mêlant gymnastique et musculation) au spikeball (qui consiste à faire rebondir un ballon sur un mini trampoline et le rattraper avant qu'il ne touche le sol), et le pickleball (sorte de tennis léger, les joueurs frappent une balle creuse et perforée par-dessus un filet, avec une raquette à la face pleine).

Afin de favoriser rencontres et échanges, un bus-buvette, un mini-cinéma et même une bibliothèque mobile s'érigent sur le site.

L'organisation de ces événements nécessite la présence de tout le service. Les collaborateurs.trices ne remplacent toutefois pas les bénévoles, la plupart du temps très fidèles. Il faut toutefois relever qu'un certain nombre d'entre eux avancent en âge et il est très difficile de les remplacer.

### 3.3. SPONSORING

La COGE constate que certaines manifestations sont très fortement sponsorisées. Elle se demande si c'est la fonction d'un service communal de solliciter du sponsoring.

Plusieurs chefs de PME ont rapporté à certains membres de la commission avoir reçu une demande d'aide financière ou de contre-prestation de la part du service des sports et de l'activité physique. Ils trouvent la demande d'aide financière déplacée, leur entreprise étant imposée.

Monsieur Perrenoud accepte cette remarque tout en mettant en avant les contraintes budgétaires et c'est la raison pour laquelle il favorise un sponsoring en contre-prestation plutôt qu'en argent.

La COGE se demande s'il ne serait pas pertinent que des associations soient porteuses de l'organisation d'un événement.

Si la commune fait directement ses propres recherches de fonds, son objectif est de diminuer les charges de la Ville. Cela dépend du type d'événement. Monsieur Perrenoud distingue trois types d'événements :

- Événements 100% organisés par la Ville. La gestion se fait à l'interne et le service des sports et de l'activité physique recherche des sponsors pour faire des économies.
- Événements délégués à un organisateur qui cherche lui-même le sponsoring (Urban Project, FYF Festival)
- Événements d'ampleur sur plusieurs années (sous l'égide de Special Olympic). Les personnes à l'origine du projet créent une association.

La COGE s'interrogeait de la possibilité de créer une association pour organiser le Triathlon. Il lui a été répondu que c'était le cas par le passé et que revenir en arrière serait une grosse charge administrative, difficile à chiffrer pour la Ville.

### 3.4. ACTIVITES

Le programme d'activités physiques est très fourni et adapté à toutes les catégories d'âges : activité physique, sport santé en entreprise, ActYv été, ActYv-toi à la patinoire, Bike to work (3ème édition), Containers de jeux et petit matériel d'activité physique, Générations ActYv, Gym poussette, Minimove, groupes de marche, semaine des réfugiés, Urban Training, Urbirun (application mobile), Vacances ActYv, VélYverdon.

Ces activités sont essentiellement fréquentées par des yverdonnois.es même si elles sont proposées à la région. Tous les jours de la semaine deux cours ont lieu à midi pour les 216 employé.es communaux.ales. Chaque session est fréquentée par 10 à 15 personnes pour la modique somme CHF 6.-par personne et par cours.

Chaque été une multitude de cours sont proposés, avec plus ou moins de succès. Le service s'adapte et essaie, dans la mesure du possible, de répondre aux demandes spécifiques émanant de de la population.

Le but du service est de favoriser l'accès à la pratique sportive sans distinction de genre, âge, parcours migratoire, classe sociale ou situation de handicap. Le public ciblé est prioritairement composé de personnes sédentaires qui peuvent bénéficier d'un levier plus important pour se

maintenir en bonne santé que les actifs. Le service des sports et de l'activité physique souhaiterait toucher également la communauté LGBTQIA+.

En 2025, le service des sports et de l'activité physique espère que lors de l'Euro féminine de football, l'équipe suisse installera son camp de base à Yverdon-les-Bains.

### 3.5. COMMUNICATION

Les vecteurs de communications sont larges :

Le service des sports et de l'activité physique communique deux à trois fois par semaine sur les réseaux sociaux (CHF 1'200.- pour le logiciel et CHF 2'000.- pour booster les publications). Actuellement, le service bénéficie de l'aide d'un stagiaire qui s'occupe principalement du contenu et non de l'efficacité du média.

Des mails sont envoyés, des affiches, des flyers et le site internet informent le public.

Un forfait annuel (CHF 10'000.-) est affecté au journal La Région pour une parution hebdomadaire dans le tout ménage du jeudi.

Une plateforme est développée dans l'Agenda de la Ville.

La parution d'une annonce ou d'un article dans Rive Sud coûte CHF 2'500.-.

Des annonces passaient sur les ondes de Rouge-FM. Le mandat ne sera toutefois pas reconduit. Des tractations sont en cours avec Media One qui serait meilleur marché.

Des banderoles flottent aux entrées de la Ville.

Au centre sportif des Isles, un totem publicitaire permettant à chacun.e d'être informé.e d'une activité a été installé. Il est cependant dommage que les affiches aient été supprimées.

La communication quant aux sports facultatifs se fait via les écoles et le site internet. Auparavant, c'était le JECOS qui avait la charge de l'organisation des sports facultatifs. Elle a été reprise par le service des sports et de l'activité physique qui s'implique davantage en essayant de favoriser au maximum les clubs qui sont payés entre CHF 37.- et 63.- le cours, selon qu'ils mettent ou non leur salle à disposition.

Les campagnes SGA sont extrêmement coûteuses. Si on prend l'exemple de la course de la bonne résolution, informer le public par le biais de ce système d'affichage représente le tiers du budget.

Le service des sports et de l'activité physique dispose d'une personne affectée à la communication. Le budget alloué pour la communication est trop maigre pour atteindre ses publics cibles. Par exemple, une campagne d'affichage pour les vingt kilomètres de Lausanne coûte CHF 12'000.-.

La COGE constate que ce problème est régulièrement mis en avant par d'autres services. Le service de communication rencontre chaque mois le répondant de chaque service. Des échanges quotidiens ont lieu pour la coordination générale. La Municipalité, consciente de ce problème, songe à déléguer un.e collaborateur.trice à la communication et mutualiser ce poste.

**Observation 4.2024 : La COGE salue la mise en ligne de l'agenda des événements yverdonnois sur le site internet. Elle invite toutefois la Municipalité à renforcer la visibilité de ces informations sur les réseaux sociaux et dans les quartiers périphériques, en poursuivant les campagnes d'affichage à l'image de ce qui a été fait au quartier des Isles avec la pose d'un totem pour les activités estivales.**

## 4. SERVICE DE LA CULTURE

Le 12 septembre 2024 et le 31 janvier 2025, la COGE représentée par Claude-Anne JAQUIER. Présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Apolline CARRARD, Mireille BANDERET, Cécile PLAGELLAT, Loann GAILLARD et Mathias ORTEGA a rencontré la Municipalité, représentée par Madame Carmen TANNER, municipale, Monsieur Raphaël KUMMER, chef de service de la culture, Messieurs Sylvain MARADAN, directeur de l'Echandole et Georges GRBIC, directeur du TBB.

### 4.1. L'ECHANDOLE

La COGE fait la visite de l'Echandole en compagnie de son directeur depuis 2020 Monsieur Sylvain Maradan.

Ce petit théâtre a vu le jour en 1979. D'abord un centre de loisirs, il est devenu une petite salle de spectacle pluridisciplinaire dont la programmation, dénicheuse de nouveaux talents, est reconnue loin à la ronde. De la chanson mais aussi du théâtre, de l'humour, des spectacles jeune public et des formes performatives sont programmés dans cette salle.

En quarante ans, de très nombreux artistes ont foulé la scène de L'Echandole. Plusieurs artistes ont été propulsés et ont acquis de la notoriété grâce à ce petit théâtre. Preuve en est la galerie de photos décorant les murs longeant les caves du Château. On peut y voir entre autres : François Silvant, Brigitte Rosset, les Mummenschanz, etc...

La salle peut accueillir 120 spectateurs.trices et les places ne sont pas numérotées.

Une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a été installée. Néanmoins et pour des questions de sécurité (évacuation éventuelle), une seule personne en chaise roulante peut être acceptée, par spectacle et cela après réservation.

Ce lieu est très bien insonorisé même s'il présente un certain nombre de limites techniques et une certaine vétusté.

#### 4.1.1. ACCUEIL

Un vrai travail de réflexion est mené pour rendre l'accueil des spectateurs convivial. Une responsable notamment du bar se charge de recevoir tant les artistes que les spectateurs.

Le directeur est au bénéfice d'une patente pour la vente d'alcool au bar. La cuisine ne possédant pas les prérequis d'une cuisine professionnelle (normes sur la gestion de la réfrigération par exemple), elle ne peut pas être utilisée pour vendre de la petite restauration aux spectateurs.trices. Cette cuisine est néanmoins utilisée pour préparer les repas destinés aux artistes. Par ailleurs il arrive que des associations invitées l'utilisent pour concocter des spécialités. La buvette est ouverte une heure avant le début du spectacle. Ces horaires ont été décidés en fonction des observations faites sur les habitudes des spectateurs.trices.

**Observation 5.2024 : La COGE invite la Municipalité à trouver une solution pour que le bar du théâtre de l'Echandole puisse étendre ses prestations.**

#### 4.1.2. L'EQUIPE

- Direction 80%
- Médiation 70%
- Administration 70%
- Conciergerie 55%
- Direction technique 80%
- Poste billetterie conjoint avec le TBB 60%
- Une équipe auxiliaire technique et accueil
- Responsable exploitation du bar 40%

#### 4.1.3. COLLABORATIONS

##### *A. Allophones*

Plusieurs spectacles sont proposés aux allophones. Monsieur Maradan relève une bonne collaboration avec le Groupe Asile et Migration d'Yverdon et Région (GAMIR), l'EVAM, la commission suisse immigrés (CCSI).

Par exemple dans le cadre de l'accueil des ukrainiens, le film « Olga » a été projeté suivi d'un buffet composé de spécialités du pays.

##### *B. Écoute Voir*

Le directeur relève une coopération active avec Écoute Voir qui est une association dont la mission est de favoriser l'accès aux spectacles aux personnes en situation de handicap sensoriel grâce à l'autodescription à destination des personnes en situation de handicap visuel. L'interprétation en langue des signes et le sur-titrage sont mis en place pour les personnes sourdes ou malentendantes.

##### *C. Musée d'Yverdon et Région*

En 2022, un partenariat a été développé avec le Musée d'Yverdon et Région (MYR) dans le cadre du projet Dispatchwork. L'idée était de sensibiliser le public à la conservation du patrimoine. 150 kilos de legos ont été récoltés auprès de privés et d'associations. Il s'agissait de combler les fissures des murs de l'Echandole et de sa tour des Gardes avec ces briques en plastique. Un temps était mis à disposition avant certains spectacles permettant au public de tout âge de réparer le château avec des legos.

##### *D. Médiation*

Onze spectacles aussi riches que variés ont été proposés dans le cadre de représentations scolaires, à tous les niveaux.

## 4.2. THEATRE BENO BESSON

La COGE, lors de sa visite du 12 septembre 2024, a parcouru le TBB de long en large.

A l'époque, le TBB était une salle communale avec une capacité de 800 places. Il a subi énormément de modifications. Ces changements ont été effectués mais sans vraiment prendre en compte les exigences légales. Fermeture au public de plusieurs salles ne répondant plus aux exigences sécuritaires.

Une expertise a mis en avant que le stockage du matériel technique ne peut pas se faire autour de la scène pour des raisons sécuritaires avec pour conséquence d'utiliser la salle au-dessus du hall. Les loges ne sont pas pratiques car situées au sous-sol. Elles ne sont pas suffisantes en termes de capacité (exemple spectacle scolaires avec 100 élèves). Les sorties de secours

pour les artistes ou les salles annexes sont atypiques et non adaptées. La scène est trop étroite et peu pratique surtout pour les accès des artistes.

#### 4.2.1. EXPLOITATION

La COGE ne va pas plus s'étendre sur la description du bâtiment car il figure de manière très précise dans le préavis PR23.14PR. Elle va plutôt s'intéresser dans un premier temps aux problématiques de l'exploitation, mal adaptée avec des conditions de sécurité limites.

Le service de la culture a effectué une analyse pour comprendre les raisons de la dégradation de la situation technique du théâtre. Cette analyse a été complétée par l'audit de santé et sécurité au travail (SST) à fin juin 2024. Ces deux instances mettent en évidence que les rénovations successives du théâtre au fil des décennies se sont faites par superpositions opportunistes d'éléments techniques et technologiques, ce qui explique la situation actuelle, nécessitant la mise en conformité des installations qui doivent répondre à des normes légales très strictes. Parallèlement, les exigences des productions actuelles demandent des compétences très spécifiques qui n'existent ni au sein de l'équipe technique du théâtre, ni au sein de l'équipe du service des bâtiments.

Afin d'éviter une éventuelle récurrence, le service de la culture, coordonnée avec le service des bâtiments s'appuient sur le plan directeur 2030 qui a mis en place un monitoring des problématiques rencontrées par les équipes d'exploitation. Chaque année, les services font un examen qui aboutit à une systématique de planification du renouvellement des infrastructures.

Dans ce sens un nouveau poste de direction technique au TBB a été créé. Ce collaborateur, aux compétences élargies, pourra ainsi répondre aux exigences et au respect des mises aux normes attendues en matière d'infrastructure. Il sera également garant des conditions de santé et sécurité au travail, cela en collaboration avec le service des ressources humaines. Ce poste est dévolu à 80% au TBB. Un 20% est consacré à l'extension des mesures de santé et sécurité à l'ensemble des autres structures culturelles.

#### 4.2.2. RECRUTEMENT

La COGE a pu constater tant à l'examen des comptes que du budget du service de la culture que le nombre de collaborateurs avaient augmenté de manière significative au fil des années. L'efficacité est mesurée par la qualité des prestations fournies. Le règlement communal définit la qualité en fonction du cahier des charges. L'efficacité se mesure en mettant en parallèle la qualité de la prestation au minimum de coûts. La COGE s'est donc interrogée sur le processus mis en place pour justifier la création d'un nouveau poste.

Il a été répondu que pendant des années, la programmation a très peu fluctué, n'influençant que très légèrement les budgets. Le domaine de la culture s'est fortement développé, non seulement à Yverdon-les Bains, mais aussi dans toutes les villes suisses. Les services de la culture tendent à couvrir toutes les compétences allant de la gestion administrative à la médiation, en passant par un spécialiste du patrimoine, des arts vivants et des musiques actuelles. Les services sont également amenés à développer de nouveaux projets tant à l'intérieur de l'administration qu'avec des partenaires régionaux ou nationaux.

Selon les vœux des Municipalités successives, les prestations se sont clairement élargies.

Si on prend l'exemple des théâtres :

- Un poste de communication/ médiation a été créé depuis 2012, dans les deux théâtres.
- Développement d'une programmation jeune public tant à l'Echandole qu'au TBB
- Augmentation du nombre de spectacles destinés aux écoles primaires, secondaires et gymnases, avec pour conséquence une augmentation de la présence des techniciens.ennes.
- Développement de la création. Chaque année, les théâtres co-produisent des créations romandes les promouvant ainsi en Suisse et à l'étranger.

La décision de créer une nouvelle prestation se prend de concert entre l'institution culturelle et le service de la culture, puis présentée à la Municipalité et finalement portée au budget.

A ces prestations très concrètes, s'ajoutent les attentes toujours plus fortes sur les institutions culturelles, notamment en matière d'accueil de l'ensemble des publics, favorisant ainsi l'inclusion. Cela signifie qu'il faut améliorer la communication, négocier avec les différents partenaires, supprimer des barrières architecturales. Des conventions de subventionnement doivent être élaborées, contrôlées, évaluées.

Par ailleurs, le nombre d'acteurs.trices culturels.les permanents.tes a augmenté et nécessite un accompagnement soutenu. Les manifestations culturelles de plus en plus fréquentes demandent également une logistique importante avec l'élaboration de convention de subventionnement. La direction du service de la culture est également mandatée pour mettre en valeur le patrimoine et les infrastructures culturelles, développer l'art dans l'espace public, dynamiser la Marive, mettre en lien les professionnels via le Vivier, promouvoir la carte culturelle Caritas.

Autant de projets, définis par le plan directeur qui concerne différents domaines d'activités et projets précis, nécessitent des compétences spécifiques et un temps de réalisation objectif. Il est évident que le 1,6 EPT prévu au départ ne pourraient répondre à toutes ces sollicitations. La direction du service n'est pas amenée à grandir indéfiniment. La priorité doit être donnée aux développements des prestations par les acteurs.trices culturels.les sur le terrain et non par l'administration.

Il n'y a pas vraiment de processus pour définir nombre de collaborateurs pour effectuer une prestation. Le service croise les données d'évaluations recueillies dans les entretiens de collaboration, les descriptions de poste, les plans d'actions et les projets d'activités. Le service de la culture assujettit en principe la création de postes aux augmentations de subventions. Il n'y a pas d'outil unique qui démontre la totale adéquation entre un volume de prestations et un effectif RH. Mais une feuille de route, avec des objectifs, est établie avec chaque entité communale ou subventionnée. Les évaluations régulières portent sur le réglage à trouver entre le volume des prestations, leur qualité et le volume des ressources humaines et financières à disposition. Celles-ci n'étant pas proportionnelles, le service privilégie plutôt une baisse du volume d'activités au profit de la qualité de la prestation. Il est essentiel de consolider le fonctionnement de l'équipe avant de déployer de nouvelles prestations.

#### 4.2.3. RESSOURCES HUMAINES

- Direction 100%
- Administration 80%
- Communication et médiation 80%
- Assistance de production 50%
- Conciergerie 80%
- Poste billetterie conjoint avec l'Echandole 60%
- Régie générale 80%
- 2 postes techniques permanents
- Une équipe auxiliaire technique et une équipe auxiliaire accueil

#### 4.2.4. RECRUTEMENT

Depuis le COVID, il est difficile de recruter des techniciens.ennes fixes. Entre la programmation très importante et les contraintes légales imposées, la capacité des équipes est mise à rude épreuve.

#### 4.2.5. COLLABORATION

- Résidences : Le TBB accueille deux compagnies en résidence : une troupe théâtrale et une compagnie de danse.
- Médiation avec les écoles : 2 spectacles pour chaque tranche de 2 ans.

## 4.3. BILAN

La COGE s'est interrogée quant au bien-fondé de proposer un abonnement pour chacun des théâtres. Historiquement le spectateur.trice pouvait prendre un abonnement commun aux deux théâtres. Cette distinction a été faite dans le but de mettre en évidence l'identité de chacune des salles et de leur programmation.

Au terme de ces visites, la COGE relève la grande adaptabilité des deux directeurs en place qui, malgré des locaux vétustes et des conditions de travail pas toujours faciles, ont une grande volonté de développer la programmation, ouvrir leurs portes à des publics différents et améliorer l'accueil.

A l'heure de la numérisation excessive, il faut saluer la volonté de développer les spectacles pour les écoliers et ainsi leur permettre de découvrir un autre monde.

## 5. FINANCES, INFORMATIQUE ET DELEGUE A L'ECONOMIE

Le 12 septembre 2024 et le 31 janvier 2025, la COGE représentée par Claude-Anne JAQUIER, présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Apolline CARRARD, Mireille BANDERET, Cécile PLAGELLAT, Loann GAILLARD, Mathias ORTEGA et Lorena SHEU a rencontré le Service informatique, le service des finances et le service population et numérique, représentés par Messieurs Patrice WEBER, boursier communal, Fermino CECCHINI, chef du service informatique, Guillaume ABETEL, délégué à l'économie, ainsi que Monsieur Pierre DESSEMONTET, syndic et Madame Anne RIZZOLI, cheffe du service population et numérique qui ont participé à l'entretien du 31 janvier 2025.

### 5.1. SERVICE INFORMATIQUE

#### 5.1.1. ORGANISATION

Monsieur Cecchini est à la tête du service informatique et collabore avec un informaticien de gestion, un helpdesk niveau 1, un technicien de maintenance niveau 2, des ingénieurs de systèmes niveaux 2 et 3 et un électricien.

Le service informatique gère plusieurs entités, à savoir : les administrations communales de Grandson, Yvonand, Baulmes, Chesaux-Noréaz, la Police du Nord vaudois, la Fondation Accueil des Enfants de Grandson et Environs (FADEGE), le SDIS Nord vaudois, les Fondations du Musée d'Yverdon et Région et du Centre Pestalozzi, l'AGGLOY et la Conférence des Directeurs de Polices Municipales Vaudoises (CDPMV). Les clients arrivent par le bouche à oreille.

Des conventions ont été signées. Le premier contrat a été élaboré avec la Commune de Grandson qui a été d'accord de faire office de laboratoire pour l'installation de la téléphonie. Cette mutualisation, mise en application sous l'ancienne législature, a permis à la Ville de se payer un système très performant qu'elle ne pouvait s'offrir.

#### 5.1.2. TYPES DE CRISE

- Cryptage des données
- Attaques de déni de service (DDOS)
- Exfiltration des données
- Indisponibilité d'un bâtiment, d'un centre de calcul ou d'une partie du réseau
- Attaque sur une infrastructure, par exemple réservoir d'eau potable
- Crise sanitaire COVID, en deux jours l'administration communale dans son ensemble était opérationnelle en télétravail

- OSTRAL (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) un crédit a été voté en 2023

### 5.1.3. MESURES PREVENTIVES

- Les droits d'accès sont minimaux tant sur les postes de travail que sur les serveurs ou sur les applications. Leurs mises à jour sont régulières.
- Des surveillances fréquentes comportementales sont effectuées aléatoirement.
- S'il se passe quelque chose d'étrange sur un poste de travail, il y aura alors une alerte et le poste de travail sera bloqué. Un système antispam est performant.
- Les systèmes critiques internes sont séparés des systèmes publics internet.
- Les collaborateurs.trices sont sensibilisés.es à la cybersécurité.
- Un.e collaborateur.trice de l'administration communale de Grandson, par exemple, n'a pas accès aux données d'Yverdon-les-Bains et vice et versa.
- Les caméras de la gare, par exemple, ne sont visionnées que par la police du nord vaudois.
- Tout le système est géré / situé sur des serveurs en Suisse.
- Chaque élément qui devrait être branché sur le réseau de la Ville doit recevoir l'aval du chef du service informatique qui fait partie du projet, par exemple : une timbreuse, bornes d'accès au centre-ville, smart meter, etc.
- Des mesures préventives ont été mises en place pour les collaborateurs.trices qui n'ont pas le droit d'installer des programmes sur les ordinateurs fournis par la Ville.

Monsieur Cecchini relève que les responsables de la cellule protection des données et du service informatique sont différents afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Le chef de service fait par ailleurs partie de la Cellule Cyber Sécurité de la Confédération (SCSC). Il est référent pour le CSIRT (Computer Security Incident Response Team), via le contrat de cybersécurité de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), et peut s'appuyer sur l'aide de deux personnes déléguées par le Canton. Etant membre de l'association des villes cybersécurité, il dispose d'une légitimité certaine auprès du Canton.

Le service informatique mandate des entreprises externes pour tenter de s'infiltrer dans le système et en déceler les points faibles. Suite à cela, il y a des rapports qui indiquent les éléments plus ou moins critiques et les informaticiens réagissent en conséquence. Ces mandats sont récurrents, annuels ou ponctuels et confiés à des entreprises diverses.

En amont, Monsieur Cecchini doit imaginer le pire qui puisse arriver et pouvoir apporter des réponses rapidement. Ces entreprises vérifient qu'il a bien anticipé. Par ailleurs, toutes sortes de mesures très spécifiques sont mises en place pour évaluer et corriger le système. Le cahier des charges de cybersécurité est très précis. Quant au cahier des charges de protection des données, il est en cours de révision.

Un examen des processus internes et externes est mis en place pour assurer la protection des données de la population yverdonnoise.

La COGE a été impressionnée par le professionnalisme du service informatique et de la qualité de sa présentation lors de la visite. Elle relève la belle opportunité découlant de la gestion intégrée des communes environnantes et des diverses entités mentionnées auparavant.

## 5.2. DELEGUE A L'ECONOMIE

### 5.2.1. MARCHE DE NOËL

Le cahier des charges du délégué à l'économie semble avoir été peu impacté depuis qu'il s'occupe du marché de Noël. Dans les éditions précédentes, l'ancienne déléguée à l'économie

supervisait déjà l'organisation de cet événement. Le temps qu'elle y consacrait était sensiblement équivalent à celui de Monsieur Abetel.

Les coûts totaux estimés de cet événement, personnel communal inclus, pourront être définis courant 2025. Selon une évaluation sommaire, Monsieur Dessemontet, syndic, estime que le temps consacré représente vraisemblablement un bon quart de la charge de travail annuelle.

Pour donner suite au désistement du dernier organisateur, une mise au concours du marché de Noël a été effectuée avec un mandat de trois ans. Deux entités ont répondu, seule une était sérieuse.

La COGE s'est demandée pour quelles raisons, seul un postulant extérieur s'est intéressé à l'organisation de ce marché de Noël. Il semble que l'ancien prestataire travaillait avec un groupe de personnes et générerait un profit peu intéressant.

La Municipalité a donc décidé de confier l'organisation de cet événement au délégué à l'économie, avec le même budget et le même cahier des charges qu'une entreprise externe.

Un sondage a été effectué auprès des lecteurs.trices du journal de la Région suite à l'édition 2023.

Les réponses récoltées demandaient plus de convivialité et plus d'artisanat local.

Dès lors :

- Une tente a été mise en place.
- Les chalets qui coûtaient très chers ont été éliminés.
- La mise à disposition des locaux du Château a permis la mise en place de 12 stands dans les caves, de 14 stands dans l'aula magna et les pas perdus, et 8 stands dans les salles Léon-Michaud.

Les avis du courrier des lecteurs de la Région ont donc été pris en compte.

La première année fut difficile, le précédent organisateur du marché de Noël ayant emmené avec lui une partie des exposants.es. Le délégué à l'économie a dû trouver des artisan.e.s et des commerçant.e.s prêt.e.s à animer la tente. Il a passé par différents canaux, notamment l'association ArtYsans. Les personnes vivant à Yverdon-les-Bains et/ou acteurs.trices dans le tissu économique Nord-vaudois sont favorisé.e.s.

Le bilan est plutôt bon, les exposant.e.s ont montré leur intérêt pour revenir en 2024. Ils et elles disent avoir été gagnant.e.s. Le fait que la Ville organise cet événement en fait une affaire durable, améliore l'image de notre Ville et permet de trouver le juste milieu entre les intérêts des participant.e.s et les intérêts d'Yverdon-les-Bains.

En 2023, des bars éphémères pour mettre en valeur les produits régionaux ont été tenus chaque semaine par différentes entités, comme la HEIG-VD, Ô Vignerons, Numerik Games et l'ADNV. Il est à relever que la participation de cette dernière entité a coûté CHF 1'500.- à la Commune d'Yverdon. La COGE s'étonne qu'avec le montant des subventions communales perçues par l'ADNV, cette association demande CHF 1'500.- pour tenir un stand au Marché de Noël afin de se faire connaître.

Pour l'édition 2024, 34 stands seront disponibles. En octobre 2024, 22 exposants fixes et 3 éphémères étaient déjà inscrits. Il restait encore deux stands fixes et une vingtaine d'éphémères en attente. Les stands fixes sont favorisés car ce sont eux qui demandent le moins de travail.

La tente a été à nouveau installée. Gerber et Wyss, un fromager, les caves des Côtes de l'Orbe et de Bonvillars y ont tenu des stands. Ils ont fabriqué et vendu leur propre vin chaud, restituant à la Commune un franc par verre vendu. Cette tente est restée installée du 12 novembre jusqu'à fin janvier. Son exploitation a été mutualisée, en étant utilisée également pour Nouvel-an et la Course de la Bonne résolution.

Une nouveauté 2024, le marché du samedi a été intégré à celui de Noël.

Cette organisation demande beaucoup de coordination à l'interne et nécessite une bonne collaboration avec les différents exploitants du Château, l'Echandole, le Musée Yverdon et

Région et le service de la culture. Monsieur Abetel est aidé par deux personnes dans ce projet, la première s'occupant des aspects techniques et la deuxième mettant sa patte artistique. Trois délégués du Château et de l'église planifient quelques activités comme la chasse aux lutins, l'atelier biscuits et la crèche.

Ce changement de concept a été très favorable pour les acteurs régionaux qui disent avoir gagné de l'argent.

La communication s'est faite par des affiches dédiées, sets de table dans les restaurants, réseaux sociaux, le journal la Région.

#### **A. Les horaires**

Du 30 novembre au 24 décembre

- Du lundi au jeudi : 15h - 20h
- Samedi : 15h - 21h
- Dimanche : 10h - 18h
- 23 décembre : 10h - 20h
- 24 décembre : 10h - 16h

La décision de supprimer les nocturnes (ouverture des magasins jusqu'à 22 heures) a été prise par la SIC et l'UNIA. Le règlement communal permet deux nocturnes par année jusqu'à 22h. Pour 2025, la Municipalité a demandé à la SIC d'élaborer une nouvelle convention respectant les normes et exigences auxquelles sont soumises UNIA et la Ville. En cas d'arrangement, la Municipalité pourrait réviser son règlement supprimant ainsi les dérogations, comme cela a été pour les 3 dernières années.

#### **B. Tarification**

Elle varie en fonction du nombre de jours, de la période choisie, et oscille entre CHF 50.- et CHF 120.- par jour.

#### **C. Animations récurrentes**

- La piste de luge (par le Jump-Park)
- Le manège pour les enfants
- Les ânes
- La fabrication de glaces à l'ancienne
- Le sculpteur sur bois
- La chasse aux lutins
- Etc...

#### **D. Animations ponctuelles**

Certains jours, des activités ponctuelles ont été organisées, comme les apéritifs du Conseil communal et de la SIC, la Saint-Nicolas, le Téléthon, le cortège des lampions auquel ont participé les écoles, le CACY et le JECOS.

Le 20 décembre la RTS a passé une partie de la journée à Yverdon-les-Bains et animé l'émission Cœur à cœur.

Un dimanche consacré au Portugal et un autre à la Macédoine puis la semaine de la truffe, ainsi qu'un petit chœur d'enfants venus avec leurs parents et grands-parents.

## E. Décoration

Le thème choisi Noël au Château dont les couleurs dominantes étaient le rouge et le blanc. Des structures en bois ont été montées pour habiller, décorer et créer une certaine cohérence entre les stands.

## F. Bilan

Après deux ans de marché de Noël sous l'égide de la Ville, le bilan est bon.

Il s'est avéré que la nouvelle organisation communale soit une mine d'or selon Monsieur Abetel. Cependant la pluie a malheureusement freiné les visites.

Les exposant.e.s ont été.e avantagé.e.s avec la nouvelle configuration. Financièrement la Municipalité a enregistré plus de rentrées que de dépenses.

Une enquête de satisfaction auprès des commerçant.e.s et des visiteurs.euses a été réalisée au terme de l'édition 2024. Les visiteurs.euses ont aimé le concept du marché, au Château et au Musée. Quant aux exposant.e.s, le 100% se sont déclaré.e.s motivé.e.s pour une prochaine édition.

La Municipalité a le sentiment que le marché de Noël 2024 a rencontré un grand succès et que le concept peut être pérennisé.

A l'avenir, il a déjà été décidé que le marché de Noël ne durera plus que trois semaines. Quelques améliorations sont à faire. Pour cela, une rencontre sera organisée en mars 2025, avec les différents partenaires.

## 5.2.2. IMPLANTATION D'ENTREPRISE

Toutes les entreprises suisses désireuses de trouver des locaux peuvent prendre contact avec le délégué à l'économie. Les firmes étrangères doivent d'abord contacter le Canton, puis l'ADNV. Les prestations de Monsieur Abetel sont gratuites, voici quelques exemples de firmes soutenues en 2024:

- CJTEK entreprise qui pratique l'extrusion. Cette entreprise est située aux Uttins. Le patron a vendu son entreprise à ses deux employés. Le bâtiment n'est plus adapté et trop petit. L'entreprise s'est adressée à Monsieur Abetel qui l'a mise en contact avec la copropriété d'Y Parc où elle pourrait s'installer.
- SOLYDERA, Entreprise spécialisée dans la fabrication de piles à combustible. L'usine, trop à l'étroit à St-Roch avait besoin d'un espace pour effectuer ses tests. Monsieur Abetel l'a mise en contact avec le Canton et la police des constructions et SOLYDERA peut s'installer à Leclanché.
- WYDLER, entreprise vendant des habits professionnels. Ce magasin va installer sa succursale à l'Avenue de Grandson.
- BlackAlps, association issue de la HEIG-VD. Le délégué à l'économie a réussi à convaincre le comité de ne pas déménager sur l'Arc lémanique. Cette association organise une grande manifestation annuelle de cybersécurité, à la Marive.
- Festival suisse de l'Horlogerie, Cette manifestation qui avait lieu à Explorit est montée en puissance en s'installant au Château et fait clairement rayonner Yverdon-les-Bains.

## 5.2.3. ADNV

Les relations avec l'ADNV sont historiques. Monsieur Dessemontet, syndic, siège de droit au comité exécutif, représentant ainsi les intérêts de la Ville. Le délégué à l'économie représente Yverdon avec un déléguée du service de l'urbanisme.

Un office de tourisme unique sur tout le territoire redonne aux communes la gestion du tourisme. Monsieur Abetel essaie de créer un lien avec l'ADNV, par ce biais.

L'ADNV a fermé ses offices régionaux du tourisme et fait elle-même la promotion touristique exogène, Monsieur Abetel s'occupant plutôt de la promotion endogène. L'intérêt est de faire venir les touristes du Nord vaudois en ville d'Yverdon-les-Bains qui fréquenteront hôtels et restaurants notamment. Une étude montre qu'un touriste passant une nuitée à Yverdon-les-Bains dépense six fois plus qu'une personne n'y restant qu'une journée.

Monsieur Abetel a des contacts avec L'ADNV au travers du tourisme notamment.

Dans son rapport de gestion 2022, la COGE avait émis 3 vœux.

**Vœu 1.2022 : la municipalité est invitée à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre transparent l'ensemble des montants annuels alloués par la commune d'Yverdon-les-Bains au tourisme et au développement économique, en veillant à rendre visible la hauteur de ces montants, leur origine et leur affectation.**

**Vœu 2.2022 : la Municipalité est invitée à œuvrer avec diligence pour faire avancer la réforme de l'ADNV et clarifier les relations contractuelles entre la ville et cette dernière.**

**Vœu 3.2022 : la Municipalité est invitée à mettre en œuvre des critères de mesurabilité pour évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.**

La COGE se demande quelles sont les mesures que la Municipalité a prises pour répondre à ces vœux.

On lui a donné les réponses suivantes :

Monsieur Dessemontet, syndic, expose que le budget 2025 prévoit CHF 315'200.- pour la promotion économique et le tourisme. CHF 183'000.- proviennent de la taxe de CHF 6.- par habitant. La taxe de séjour s'élèvera à CHF 260'000.- dont la moitié sera restituée à l'ADNV. La cotisation de CHF 16,10 par habitant, versée par toutes les communes du district s'élève à CHF 491'050.- Cette somme est versée à l'ADNV.

CHF 130'000.- sont affectés à la promotion économique. Une partie finance en 2024 un poste dédié au tourisme (0.15 %).

Monsieur Weber, boursier communal, relève qu'en règle générale, avec ce nouveau modèle de compte harmonisé, la visibilité est un peu meilleure. Pour exemple la taxe de séjour a passé du SSP au service des finances. Les taxes de séjour étaient avant réservées à l'ADNV alors qu'avec la nouvelle répartition ce n'est que la moitié qui est reversée à cette association. La COGE se demande s'il est prévu que les deux institutions collaborent sur des projets, comme la mise en place de réductions offertes par les hôteliers.ères pour attirer les touristes ? Selon Monsieur Dessemontet CHF 100'000.- sont dévolus à de petits projets. La porte n'est donc pas fermée.

Le délégué à l'économie pourrait appuyer un tel projet mais les hôteliers.ères sont libres de gérer eux-mêmes ce genre de proposition.

Avec le vœu 3.2022, la COGE invitait la Municipalité à mettre en œuvre des critères de mesurabilité pour évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.

Monsieur Dessemontet ne convainc pas la COGE quand il dit qu'il est difficile de mettre en œuvre des critères de mesurabilité.

La COGE n'est pas satisfaite de la réponse aux vœux 1,2,3.2022 et 3.2023. Cela fait 3 ans qu'elle pose les mêmes questions et reçoit des réponses non satisfaisantes.

**Observation 6.2024 : la COGE souhaite recevoir les critères permettant de mesurer et évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.**

#### 5.2.4. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Comme cité plus haut, une des tâches dévolues au délégué à l'économie consiste à favoriser l'organisation d'événements pouvant donner une certaine aura et des retombées touristiques à Yverdon-les-Bains.

Lors du festival de l'horlogerie Suisse, Monsieur Abetel met en évidence que l'accès au 1<sup>er</sup> étage du Château pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les exposant.e.s est catastrophique (ascenseur lent et interdit au transport de marchandises). Ceci a donc posé des problèmes et discrédité des événements qui sont là pour faire rayonner la ville.

De plus en plus de contraintes administratives sont à la charge des organisateurs.trices, pouvant les décourager. Il manque une vision des besoins client.e.s pour faciliter l'organisation des événements dans ces salles (Marive et Château). La COGE se demande quelles actions ont été entreprises pour remédier à cette problématique et ainsi s'assurer de pouvoir garder des événements principaux dans la ville.

Lors de la location de salles au Château ou à la Marive, il semblerait que de plus en plus de contraintes soient à la charge des organisateurs.trices. Il n'y a pas de vision des besoins des client.e.s.

Voici les efforts mis en place pour remédier à ces contraintes et in fine améliorer l'expérience client.e et lui redonner l'envie de revenir à Yverdon-les-Bains :

- Un groupe de travail Marive impliquant une personne du service de la culture, le délégué à l'économie, une personne de la cellule de communication et une personne de l'ADNV a été mis en place. Ce groupe veille à accompagner le processus de dynamisation de la Marive.
- Un accompagnement spécialisé, en lien avec le service de la ville compétent a été formé pour répondre à l'accueil du client.e.
- Une ressource du service de la culture accompagne les manifestations spéciales à la Marive et au Château : le festival du livre de la jeunesse, le marché de Noël, Alterfictions, Le Castrum, le cinéma open air et le festival de l'horlogerie.
- Des questionnaires de satisfaction détaillés sont envoyés à chaque client.e de la Marive et les résultats sont analysés en séance de débriefing.

La Municipalité a la volonté d'organiser des événements dans le Château afin de renforcer l'attractivité de la ville, preuve en est l'augmentation constante de ces manifestations.

Cela pose toutefois un certain nombre de problèmes :

- Les services se heurtent à deux problématiques : les ressources humaines au Château sont insuffisantes en matière de conciergerie, de logistique et de surveillance des salles.
- Le bâtiment, classé monument historique, n'est pas adapté à une utilisation intensive. Un équilibre est à trouver entre le dynamisme événementiel et le respect des normes de conservation du Château.

La curiosité de la COGE a pu être satisfaite. A l'instar de nombreuses personnes, elle se demandait quel était le cahier des charges d'un délégué à l'économie et comment se matérialisaient, en termes de résultats, les missions qui lui étaient confiées.

La COGE se demandait également si ce poste ne faisait pas doublon avec l'ADNV ? Elle a bien compris que le délégué à l'économie se chargeait du tourisme endogène et favorisait la venue d'entreprises suisses uniquement. Toutefois, concernant la collaboration entre ces deux entités,

les réponses sont très opaques. La commission comprend à demi-mot que la coopération n'est pas optimale et a le sentiment que cet état de fait pourrait péjorer certains projets.

**Observation 7.2024 : La COGE souhaite l'autorisation de la Municipalité pour rencontrer la direction de l'ADNV, afin d'avoir une idée plus cohérente de la répartition des tâches de chacun.e.**

## 6. MOBILITE, ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Le 4 octobre 2024, la COGE, représentée par Claude-Anne JAQUIER, présidente, Martine RAUBER, secrétaire, Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Loann GAILLARD, Cécile PLAGELLAT et Lorena SHEU a rencontré : Madame Brenda TUOSTO, municipale, Messieurs Julien CROT, chef du service RH, Sandro ROSSELET, chef du service STE, Antoine SAUSER, adjoint au chef de service et responsable environnement, Benoît CORDAY, responsable mobilité.

La COGE s'est intéressée à la mise en place de la nouvelle organisation du service et aux prestations qui étaient développées ainsi que les impacts sur le système qualité.

### 6.1. HISTORIQUE

En novembre 2022, suite au départ de la cheffe de service de la mobilité, Monsieur Rosselet a repris la fonction ad-intérim, avec pour objectif une organisation multidisciplinaire et agile permettant de faire face aux chamboulements managériaux et d'accroître les synergies entre les thématiques phares du dicastère pilotées par les deux services (MOB et STE).

Le processus a été élaboré en collaboration avec Monsieur Julien CROT, chef du service RH, qui devait vérifier que les défis politiques étaient atteints avec cette nouvelle organisation.

Après un an de réflexion, la décision est prise de mettre en place un service unifié, regroupant Mobilité, Environnement et Infrastructures, le MEI.

Pour rappel :

- La mobilité englobe tout ce qui est sur la route.
- Les infrastructures concernent tout ce qui est sous la route.
- L'environnement englobe ce qu'il y a autour de la route.

La fusion avait pour but d'être rapidement efficace à tous les niveaux.

### 6.2. DEFI RH

Fusionner deux services de taille bien différente en un seul service de plus de 100 collaborateurs.trices, faire face à la résistance au changement des collaborateurs.trices et à la peur de perte d'identité (aucun.e collaborateur.trice n'a démissionné pour des raisons structurelles), préserver l'autonomie et les compétences de chacun.e, créer des synergies et éviter les redondances étaient une gageure. D'autant plus que le service MEI allait se trouver sur un autre site. Il n'était donc pas facile de maintenir un état d'esprit commun et assurer une certaine continuité. Se posait également la question du partage du pilotage et de la gestion décisionnelle.

### 6.3. ORGANISATION

Monsieur Corday explique que mobilité, infrastructures et environnement sont représentés par trois membres qui siègent au comité directeur. Chacun possède des compétences spécifiques et son propre domaine de conduite. Etant donné les interfaces de politiques publiques

rapprochées, l'objectif pour chacun est de créer des synergies importantes avec ses deux autres collègues. Ils peuvent également se dépanner, générant d'autres domaines de compétences transversaux.

Le comité directeur gère les services comme une entreprise.

Pour le réaménagement d'une rue par exemple, la réunification permet d'être plus efficace. Il faut tenir compte des arbres, des places de parc, des bandes cyclables, de la chaussée, etc. Ces synergies présentent une réelle plus-value. Entre la mobilité et les infrastructures, la voirie a les compétences pour mener à bien les chantiers et collaborer de manière plus réactive afin de sécuriser les chantiers, réaménager, etc. Il en va de même pour la mobilité douce le long des canaux quand il faut tenir compte de la renaturation du site, sa valorisation en plantant de la végétation pour réduire la vitesse etc.

## 6.4. BUREAU TECHNIQUE

Le bureau technique fait partie des infrastructures. Les routes doivent aussi être entretenues tant pour le déneigement que la gestion des déchets par exemple.

Sept personnes travaillent pour la partie environnement. Ils et elles assurent la biodiversité, la gestion des forêts et du patrimoine agricole communal. Ils et elles vérifient les cours d'eau et leur qualité. Ils et elles cherchent comment réutiliser l'eau de la STEP. La gestion des déchets fait également partie de leurs tâches, de même qu'offrir une réponse rapide en cas de crise : inondation, glissement de terrain, tempêtes, sites contaminés, qualité de l'air, piétonisation, etc.

Cette nouvelle organisation permet ainsi de pouvoir planifier un projet de A à Z., d'en assurer la réalisation grâce à ces synergies. Le service dispose d'ingénieur.e.s en génie civil, en transport, de serrurier.re.s, maçon.ne.s (6 employé.e.s en tout) + un.e apprenti.e. Les savoir-faire sont mutualisés et renforcent les moyens d'action.

## 6.5. PLANIFICATION

Le comité directeur se réunit chaque semaine avant la séance de Municipalité. Messieurs Corday, Rosselet et Sauser passent en revue les projets et préparent les arguments qu'ils défendront devant la Municipalité.

Une séance de direction avec tous.tes les responsables de secteurs a lieu à l'interne. Une plage supplémentaire d'une heure est également réservée pour aborder certains éléments plus en détail.

## 6.6. CULTURE D'ENTREPRISE

Les trois chefs de secteur et la municipale forment une équipe. Ils et elles ont une grande responsabilité et jouent un rôle important quant à susciter cette culture auprès des collaborateurs.trices.

Ils et elles n'hésitent pas à mettre la main à la pâte en ouvrant eux-mêmes les sacs à poubelle qui doivent être diagnostiqués. S'il manque quelqu'un.e dans une équipe, le trou pourra être bouché par une personne des autres branches.

Monsieur Corday relève que la mobilité était une petite équipe qui a dû s'intégrer dans une plus grande, permettant ainsi un arbitrage de qualité. Lors des séances hebdomadaires, avec tous.tes les chef.fe.s de secteurs présents, il est possible de créer des interactions. Dans le quotidien, les collègues doivent s'entraider car un projet ne requiert rarement l'intervention que d'une seule personne. Savoir qu'on peut compter les un.e.s sur les autres et que même débordé.e.s les collaborateurs.trices se donnent un coup de main et participent à créer cette culture d'entreprise.

Monsieur Sauser donne un exemple survenu durant la semaine en cours. La place de jeu vers la brigade du lac était en rénovation. Toutes les équipes de génie civil, gestion de prestations courantes étaient occupées. Il manquait une personne pour enlever des barrières, c'est un architecte paysagiste qui est allé donner un coup de main. Tout le monde met la main à la pâte. C'est ce qui définit la culture du service.

## 6.7. OBJECTIFS

Les objectifs visés étaient de garder l'esprit qualitatif pour la population et de répondre adéquatement au plan de législature de la Municipalité. La coordination rationnelle des activités et des ressources, la culture d'entreprise, l'agilité organisationnelle permettent à chacun d'agir de manière autonome.

## 6.8. RESPONSABILITES ET PRESTATIONS INTEGREES

Des matrices ont été créées pour chaque domaine d'action définissant qui soutient, planifie et coordonne. Une bonne répartition des tâches a également été mise en place. Ces matrices sont suivies et respectées.

Différents projets sont discutés de manière commune, chacun apportant son éclairage. Par exemples :

- La réutilisation de l'eau de la STEP pour l'arrosage des arbres
- L'entretien du parc de véhicules, pour trouver les meilleurs véhicules agricoles ayant un impact minimum sur l'environnement et la population
- Synergie avec la mobilité dans les projets de réaménagement de différents chantiers
- Renforcement des liens avec différentes entités = projets planifiés et accomplis

## 6.9. COUTS

Monsieur Rosselet relève qu'avec les mêmes moyens, davantage a pu être réalisé grâce à l'optimisation des ressources et du temps. Ce n'est toutefois pas chiffrable d'un point de vue financier. Une bonne utilisation des moyens permet une excellente efficacité.

M. Sauser informe que la ville grandit et nécessite de plus en plus d'entretien, des économies sont réalisables sur différents aspects mais rien n'est chiffrable.

## 6.10. SYSTEME QUALITE- ISO 9001-14001-45001

Pour rappel :

- ISO 9001 : norme relative au management de la qualité
- ISO 14001 : norme relative à la qualité et l'efficacité environnementale
- ISO 45001 : norme relative à la santé et à la sécurité au travail

Selon M. SAUSER, un processus itératif a été mis en place d'abord à la STEP, aux jardins et au STE. Les normes ont été augmentées puis certifiées. Il veut travailler sur un système d'amélioration continue. Le système de management est aussi un outil de communication.

Avec ces feuilles de route, le travail est planifié, effectué puis contrôlé. M. Sauser travaille avec M. Corday et l'organisation enrichit les prestations. Plusieurs personnes travaillent sur le système qualité dont une à l'administration et une à l'environnement. Deux personnes formées font passer les audits. Tout le service a connaissance des fiches de non-conformité, appelées fiches de non-satisfaction dans le jargon du service.

## 6.11. RECLAMATIONS

Une enquête de satisfaction est faite auprès des personnes se rendant au guichet du service des travaux (160 personnes sur 3 mois dont beaucoup pour les plantages). Par ailleurs, le

service reçoit environ 15'000 mails, téléphones et autres dont environ 8000 en relation avec les déchets. Ils reçoivent énormément de félicitations pour les décorations florales. Les réponses aux questions posées figurent sur un tableau Excel.

La mobilité ne dispose pas encore de ce genre de questionnaire.

La COGE relève la pertinence d'avoir mis en place un système qualité.

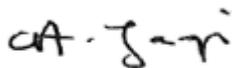
**Observation 8.2024 : la COGE invite la Municipalité à étendre les vecteurs d'enquête de satisfaction auprès de la population au-delà du guichet.**

## IV. CONCLUSION

La COGE salue l'esprit d'initiative des services communaux, qui font leur maximum pour répondre au mieux aux demandes de la population. Elle relève l'ampleur et la qualité du travail effectué tout au long de l'année. Elle ne peut que recommander à la Municipalité de développer la communication auprès de la population pour valoriser le travail de l'administration.

La COGE, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect des réponses apportées aux observations dans le présent rapport, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2024.

Yverdon-les-Bains, le 2 avril 2025



La présidente, Claude-Anne Jaquier



Le vice-président, Loann Gaillard

## V. RESUME DES OBSERVATIONS ET DES VŒUX 2024

**Observation 1.2024 : La COGE invite la Municipalité à maintenir fermement sa position en faveur du nombre de logements adaptés aux familles de quatre personnes et plus, lors des négociations avec les promoteurs.**

**Observation 2.2024 : La COGE invite la Municipalité à rénover sans délai le bâtiment de la Cure d'air.**

**Observation 3.2024 : La COGE invite la Municipalité à améliorer la collaboration BAT et JECOS afin de favoriser une exploitation adaptée de cet espace dans le cadre des centres aérés ou tout autre activité.**

**Observation 4.2024 : La COGE salue la mise en ligne de l'agenda des événements yverdonnois sur le site internet. Elle invite toutefois la Municipalité à renforcer la visibilité de ces informations sur les réseaux sociaux et dans les quartiers périphériques, en poursuivant les campagnes d'affichage à l'image de ce qui a été fait au quartier des Isles avec la pose d'un totem pour les activités estivales.**

**Observation 5.2024 : La COGE invite la Municipalité à trouver une solution pour que le bar du théâtre de l'Echandole puisse étendre ses prestations.**

**Observation 6.2024 : La COGE souhaite recevoir les critères permettant de mesurer et évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.**

**Observation 7.2024 : La COGE souhaite l'autorisation de la Municipalité pour rencontrer la direction de l'ADNV, afin d'avoir une idée plus cohérente de la répartition des tâches de chacun.e.**

**Observation 8.2024 : La COGE invite la Municipalité à développer les enquêtes de satisfaction à d'autres prestations.**

**Observation 9.2024 : Sur la base des observations réalisées par la COGE lors des deux dernières années, la COGE invite la municipalité à réaliser une enquête de satisfaction sur les prestations du JECOS, en se basant sur l'expérience positive réalisée au service MEI.**